

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉCISIONS ET ARRÊTÉS DU MAIRE

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE Délégation agents

Madame le Maire de la Ville de Nantes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints,

Vu l'arrêté n°2023-74ARR du 11 avril 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu l'article 4 du décret N° 2018-343 du 09 mai 2018 autorisant le maire à habilitier les agents des communes à avoir accès à tout ou partie des données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion du Répertoire Électoral Unique,

Vu l'article 7 dudit décret précisant que les communes émettent, après validation, les prescriptions d'inscription et de radiation de leurs listes électorales,

Vu l'arrêté du 08 septembre 2022 habilitant des agents à accéder au Répertoire Électoral Unique afin d'assurer un bon fonctionnement de l'administration communale,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour cet arrêté,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les agents dont les noms suivent reçoivent délégation pour l'accès à toutes les données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion du Répertoire Électoral Unique, telles que définies à l'article 2 du décret N° 2018-343 du 09 mai 2018 :

- Clotilde BRETEAULT, Directrice de la Relation aux Usagers
- Sandrine MASSON, Responsable du Service Opérations Citoyennes et Cimetières

Agents titulaires du Secteur des Élections :

- Alexandra BRISOU
- Isabelle BROHAN
- Frédéric LE GOARIN
- Karine LE QUÉAU

Article 2

Les agents dont les noms suivent reçoivent en outre délégation pour valider dans le Répertoire Électoral Unique toute inscription ou radiation décidée par le Maire :

- Clotilde BRETEAULT, Directrice de la Relation aux Usagers
- Sandrine MASSON, Responsable du Service Opérations Citoyennes et Cimetières

Agents titulaires du Secteur des Élections :

- Alexandra BRISOU
- Isabelle BROHAN
- Frédéric LE GOARIN
- Karine LE QUÉAU

Article 3

Les agents dont les noms suivent reçoivent délégation pour l'accès à toutes les données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion du Répertoire Électoral Unique, telles que définies à l'article 2 du décret N° 2018-343 du 09 mai 2018, à l'exception des données de gestion listées au 5° dudit article :

Agents titulaires du Service des Prestations Administratives :

- ADAM Christine
- AIDARA N'Deye Malaine
- AIRAUD Laetitia
- AUBIN Stéphanie
- BARON Blandine
- BARRE Hélène
- BASTARD Isabelle
- BERTIN Annie
- BEZIEAU Julie
- BIRRE Guillaume
- BOURHIS Marie-Noëlle
- CARLES-HIHN Isabelle
- CARRE Yveline
- CISSE Fatoumata
- CORNU-BOSSIS Alessandra
- CROYAL Flora
- DAVIET Florian
- DESORMEAUX Corinne
- EDET Emmanuelle
- GICQUEL Fabienne
- GRIGORIAN Hripsime
- GUELLAI Djamila
- GUINEL Corinne
- HAUMONT Véronique
- HONORÉ Rémi
- JOBERT Frédéric
- JOLLET Monique
- JULHIARD Marion
- KAMALI Touria
- KERDELHUÉ Nolwenn
- LAROCHE Thierry
- LARVOR Isabelle
- LE BOUDER Anne-Sophie
- LEGAL Jean-Philippe

- LENGLIN Jérémy
- LEPINE Jean-François
- LETELLIER Pascale
- LORIENT David
- MALDELAR Catherine
- MASSON Nadia
- MENARD Cécile
- MERIOT Florence
- MICHAUD Laureline
- NASSIM Latifa
- OBREGON-JOVENIAUX Viviana
- POTIER Meggie
- PUECH Cécilia
- RAMOS-BOUGNOUX Patricia
- RIQUET Maud
- ROLLAND Caroline
- ROUSSEAU Christelle
- SELZE Johanna
- SIACI Jennifer
- SIMON Agnieszka
- SUZUKI Elina
- TERRIEN Valérie
- THOMPSON-NEGRETE Felicitas
- TURK Emel
- VIGIER Charlotte
- VINCENT-MASSIAS Sylvie
- YAVUZ Derya

Agents temporaires pendant leur contrat au Service des Prestations Administratives :

- BACHIR-CHERIF Liza
- CISSÉ Cira
- DADA Myriam
- DE OLIVEIRA Karina
- EL BIACHE GAUTIER Thérèse
- EN NOSSE Wafa
- FAVA Marie-Dominique
- GUIHAL Cécile
- IMBERT Manon
- JASARON Lavinia
- KOUM BELLE André
- MOTOULA LATOU Noë
- RICOLLEAU Jean-François
- TROTIN Alizée

Agents du DRN (informatique) :

- Patrick MICHEL
- Frédérique STEFANI

Agent du Service Opérations Citoyennes et Cimetières :

- Nathalie ARNAUD

Agent en mission pendant leur contrat au Secteur des Élections :
Néant

Agents temporaires pendant leur contrat au Secteur des Élections :
Néant

Article 4

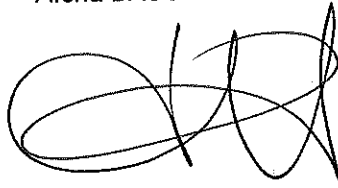
Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Les dispositions du présent arrêté annulent toutes dispositions antérieures.

En l'Hôtel de Ville, à Nantes,
le 03 avril 2023.

Aïcha BASSAL



L'Adjointe déléguée
Pour Madame la Maire

Transmis en Préfecture et mis en ligne

26 AVR. 2023